## Entame contre les contrats à SA

(d'après Alain Lévy, le grand spécialiste)

Principe n° 1 : Priorité absolue à l'entame dans une couleur 5ème

Principe n° 2 : A défaut d'une couleur 5ème, le second choix est une couleur 4ème.

Principe n° 3 : Évitez comme la peste les entames sous ADXX ou AVXX dans des couleurs seulement 4ème. (Le risque est presque toujours de donner une levée sans pouvoir bénéficier en retour de levées de longueur comme c'est le cas sous des couleurs 5ème commandées par AD ou AV)

Principe n° 4 : Avec un choix entre 2 couleurs de même longueur, priorité à la Majeure.

Principe n°5 : A égalité entre 2 couleurs 4èmes mineures ou majeures, privilégiez la qualité des cartes intermédiaires, il est plus facile d'affranchir D10xx que D853

Principe n°6: A égalité entre 2 couleurs 5èmes majeures ou mineures, privilégiez l'entame sous celle qui réclame le moins de soutien chez le Partenaire: plutôt sous A10842 que sous V9762

Principe n°7: Avec le choix entre 2 couleurs 4èmes commandée s chacune par un seul Honneur, il faut

entamer sous l'Honneur de rang le plus faible avec une main relativement forte (au moins 7H)

Ex: avec ♠D984 et ♥V874 entame du 4, sous le Valet.

Principe n° 8 : Avec une main relativement faible (en dessous de 7H), il vaut mieux entamer sous l'Honneur le plus fort.

Principe n° 9 : Évitez comme la peste les entames sous les As seulement 4ème s.

Exemple1 : Rxx au mort pour Dxx chez le déclarant Exemple2: Dxx au mort pour Vxx chez le déclarant

Principe 10: Entamez neutre pour ne pas donner une levée à l'entame contre les contrats de 1SA, 2SA et 6 SA appelés normalement (ex 1SA 6SA)

Principe 11: entame agressive (sous un honneur) contre 6SA appelés à base de levées de longueur (ex 3K - 6SA)

Principe 12: entame de la quatrième meilleure avec un Honneur, si il n'y a pas de séquence: ♥ R 9<u>78</u>5; ♥ D 9 5<u>2</u>

Principe 13 : sur l'entame de l'As ou de la Dame, appel/refus : beaucoup jouent petit appel, c'est à dire appel avec une petite carte et refus avec une grosse carte

Principe 14 : L'entamedu Roi demande au partenaire de débloquer la couleur en fournissant son honneur ou sinon de montrer la parité.

Avec une séquence, la tête de séquence ▼ <u>R</u>DV76 ou 3 honneurs d'une séquence incomplète: ▼ <u>R</u>D1094

Avec une Séquence brisée, le plus fort des 2 Honneurs équivalents ♥A<u>V</u>1085 ou ♥ D<u>10</u>98

Sans Honneur, la 2ème meilleure: ♥ 9 7 5 4 2, ♥ 9 7 6 5 4 2, ♥ 6 5 4 2 le partenaire qui fait la règle des 11, en déduira la teneur de la couleur

## Rappel, règle des 11:

Le résultat de 11 - (la carte d'entame+ le nombre de cartes visibles supérieures à l'entame) indique le nombre de cartes supérieures à l'entame dans la main du déclarant.

Cette règle s'applique aussi au déclarant qui peut déduire le nombre de cartes supérieures à la carte d'entamechez le partenaire de l'entameur.

Entame de l'As à Sans Atout: ARx, ARXx, ARVx

Entamedu Roi à Sans Atout A R V x x, A R D x x, A RV10x, ARV9x, ARD10x, R D V x x, RD10xx, RDV10X, RDV9x, RD109x, RDV9, RD109, ARV10, ARV9, ARD10

Entamede la Dameà Sans Atout:  $\underline{D}V10x(x)$ ,  $\underline{D}V9x(x)$ ,  $\underline{A}\underline{D}Vx(x)$ ,  $\underline{R}\underline{D}Vx$ ,  $\underline{R}\underline{D}$ 

Entamedu Valet à Sans Atout : <u>V</u>109x, <u>V</u>108x, <u>AV</u>10x(x), <u>RV</u>10xx, <u>V</u>10x Entamedu 10 à Sans Atout 1098x, 1097x, A109x(x), R109x(x), D109x(x), 109x

NB: Le 10 est un honneur mais le 9 n'en est pas un , d'où  $\underline{10}$  9 8 3 mais 9  $\underline{8}$  7 4

Sans couleur longue, Entamedans une courte de 3 cartes, selon l'écoute des enchères entameneutre ou agressive:

Sans Honneur: 9 7 5 entameneutre dite "Top of nothing"

Avec un Honneur: la médiane D86

Dans une couleur nommée par le Partenaire, entameen pair impair strict :

<u>D</u>5 La plus forte avec 2 cartes V54 La plus petite avec un nombre impair de cartes 9754 La 2ème avec 4 cartes sans Honneur D752 La 3ème avec 4 cartes dont un Honneur

## **Counting on Defense (clairebridge.com)**

http://www.clairebridge.com/wp-content/uploads/2016/10/regledes11-1.pdf